

## Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'information destiné aux membres  
du Mouvement pour la Défense de Lausanne  
Journal n° 44 juillet-septembre 2006

44

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne  
www.mdl-lausanne.ch info@mdl-lausanne.ch  
téléphone et télécopieur: 021 617 37 67



Bâtiment avenue de la Gare 39, état août 2006.

## Avenue de la Gare 39

*Le groupe Edipresse souhaite raser un de ses fleurons architecturaux, le superbe bâtiment sis à l'angle de l'avenue de la Gare et de l'avenue d'Ouchy. Construit par Francis Isoz en 1895, ce bâtiment est d'une grande qualité architecturale. Mentionné dans l'Inventaire Suisse d'Architecture (INSA), il est de plus gratifié par le recensement architectural d'une note \*3\*. A ce titre déjà, il mérite pleinement d'être conservé.*

Le bâtiment avenue de la Gare 39 fait partie d'une série d'immeubles forts remarquables qui bordent l'avenue d'Ouchy ou les rues immédiatement adjacentes et qui datent de la même époque. Il s'agit d'édifices liés à une même période d'urbanisation. On citera par exemple le siège des CFF (av. de la Gare 41-43), les immeubles des avenues Tissot et Dickens, de la Migros du Closelet, des bâtiments de l'avenue d'Ouchy 15-27, de ceux côté sud du Boulevard de Grancy, du

Collège de la Croix-d'Ouchy, etc. Comme le bâtiment Isoz, ils possèdent tous une valeur patrimoniale élevée. Regroupés dans ce secteur, ils forment un ensemble architectural digne d'intérêt.

Le bâtiment Isoz dont la démolition a été mise à l'enquête est par ailleurs dans un bon état général. Proposer sa conservation ne pose donc pas de problèmes techniques ni financiers. Compte tenu encore de l'importance volumétrique du bâtiment, rapportée à la surface de la parcelle, la densité est élevée, ce qui politiquement est aussi conforme au credo actuel.

L'architecte Francis Isoz a construit plusieurs bâtiments très remarquables à Lausanne, dont certains sont devenus de véritables emblèmes. On citera parmi de nombreux autres, la Maison Mercier au Grand-Chêne avec sa cage d'escalier exceptionnelle, le Château néo-gothique d'Ouchy, l'ancien

Hôtel du Parc (actuellement hôtel Au Lac) à Ouchy et la station du métro qui s'y trouve, l'usine Pierre de Plan, l'ancienne poste de la gare, le Château Brilliantmont (avenue de Secrétan 20), les anciens magasins Bonnard à St. François (aujourd'hui Bon Génie), le siège de la BCV à St. François et à Chauderon (ancien Crédit Foncier Vaudois), le bâtiment de la FNAC à la route de Genève 2-6, les immeubles rue du Midi 18-20, rue Beau-Séjour 27-29 (qui abrite le Restaurant Lyrique), avenue du Rond-Point 1 et avenue Ruchonnet 1.

Ces bâtiments sont des joyaux architecturaux du Lausanne 1900. Le bâtiment avenue de la Gare 39 fait partie de cette belle famille et sa sauvegarde et sa restauration s'imposent véritablement.



Maison Mercier, Grand-Chêne 8, autre oeuvre de F. Isoz.

## Opéra de Lausanne

### Opéra bouffe ou dramatique ?

*Le projet d'agrandissement de l'opéra est incontestablement le feuilleton estival lausannois 2006. Après avoir clamé que le projet de démolition et reconstruction partielles, lauréat d'un concours d'architecture, était parfaitement légal, le permis de construire n'a pas été délivré en raison d'incompatibilité avec les règles à bâtir.*

### L'intrigue

Pour accueillir les décors des scènes les plus grandes d'Europe, Lausanne la grenouille, envieuse, s'étend, et s'enfle, et se travaille pour égaler le boeuf en grosseur. Pour ne pas risquer une relégation en deuxième ligue, la chétive pécore est prête à sacrifier ses plus beaux atours, massacrer son centre-ville et ses plus beaux joyaux patrimoniaux. Pour éviter ce désastre, le chœur des critiques s'affaire pour l'en empêcher.

### Acte un

Un concours d'architecture proclame vainqueur la proposition des architectes Devanthery et Lamunière, qui, selon l'avis de



Avenue de l'Eglise Anglaise, printemps 2005.

ses détracteurs, dont le MDL, se distingue par trois défauts majeurs:

1. Une surélévation de 13 mètres en toiture qui défigurerait l'image générale de la ville du XIXe siècle.
2. Un agrandissement à l'ouest qui porterait un préjudice grave à la promenade Jean Villard-Gilles.
3. Une architecture qui provoquerait une grave rupture stylistique dans les rues Beau-Séjour et du Midi, qui possèdent une grande homogénéité, unique en son genre.

Ce projet est déclaré parfaitement conforme à la zone et mis ainsi à l'enquête publique. De nombreuses oppositions sont déposées, dont celle du MDL, qui affirme que le projet est inadéquat et non conforme. Une pétition est aussi déposée auprès du Conseil communal, que ce dernier a renvoyé à l'unanimité moins une abstention à la Municipalité pour étude et rapport.

### Acte deux

En pleine canicule, volte-face soudaine, Lausanne se ressaisit et met son projet au frigo (sic les propos du syndic Brélaz). « Nous nous sommes rendus compte, au dernier moment, que si nous devons aller en justice, nous avons de fortes chances de perdre ».

### Acte trois

La grenouille, ne pouvant entendre raison, décide alors non pas d'écouter les voix qui souhaitent lui épargner son triste sort, mais décide simplement de changer les règles à bâtir pour faire aboutir son projet. Elle veut absolument rivaliser, dit-elle, avec les boeufs qui s'appellent Toulouse, Marseille ou Bordeaux. Le chœur des sages critiques reprend de plus belle et affirme que le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages et que les boeufs qui provoquent sa démesure sont hors de sa portée.

## Appréciation

Le dossier de l'opéra, sous des dehors rocambolesques, met en exergue des lacunes graves et des fautes professionnelles alarmantes. Comment un bureau d'architecture renommé a-t-il pu proposer un projet en totale dérogation? Comment un jury de concours formé, selon le règlement de la SIA, majoritairement de professionnels de la construction, a-t-il pu donner sa caution à cette proposition illégale. Comment un tel dossier a-t-il seulement pu être mis à l'enquête, de plus sans aucune demande de dérogation?

Ce sont les propos de la cheffe du service de la culture qui donnent la clé à ces énigmes: s'il n'y avait pas eu d'opposants, ce projet aurait pu être réalisé toute de suite. Cette affirmation laisse clairement entendre que sans la vigilance des associations et des particuliers qui sont intervenus, la construction se serait faite au mépris des règles à bâtir pourtant démocratiquement décidées.

De telles pratiques peuvent être considérées comme véritablement scandaleuses et doivent être dénoncées vigoureusement. Il ne s'agit pas d'une «erreur de

communication» comme le concède l'ancien municipal Schilt, mais d'une mise en exergue de graves dysfonctionnements de nos institutions publiques et du domaine de la construction. Ce que nous supputons dans d'autres dossiers (et nous avons été parfois menacés de procédure en diffamation) éclate ici au grand jour. Il existe une véritable stratégie d'affirmer le faux pour faire croire au vrai, de faire passer en force et avec des appuis jusque dans les instances judiciaires, des dossiers indéfendables et non conformes.

Dans un premier temps, la nouvelle Municipalité a fait porter le chapeau «à 95%» à l'ex-municipal Schilt. Elle s'est rétractée ensuite en disant qu'il suivait ce dossier à 95%. Et maintenant, elle fait bloc derrière le projet recalé.

Le MDL ne demande pas que le projet soit rendu légal par la modification des règles, mais par le respect de celle-ci. Nous réitérons nos propositions de faire un état des lieux sur les salles de spectacle, d'analyser sérieusement des alternatives ou alors de chercher de nouvelles solutions, plus modestes et plus respectueuses du patrimoine.

## En bref

### Reflets de l'assemblée générale 2006

L'assemblée générale de mai dernier a été une excellente occasion d'ouvrir un débat très nourri avec le Municipal des Travaux M. O. Français. Les membres présents et notre comité n'ont pas manqué de l'interpeller sur de nombreux dossiers. Ce débat a bien mis en évidence que les préoccupations et engagements du comité sont partagés par une large frange de nos membres.

Mesdames Ode Billard, Catherine Schmutz Nicod et Monsieur Marc Pittet ont été réélus pour un mandat de trois ans au comité. Les comptes sont quasi équilibrés; la situation financière étant parfaitement saine, les cotisations sont inchangées.

La modification de l'article 16 des statuts, condition pour permettre à notre association d'être reconnue comme exerçant une activité de pure utilité publique, a été acceptée à l'unanimité.

### Allumons Lausanne

La manifestation «Allumons Lausanne» a été une superbe réussite et a connu un succès dépassant toutes les attentes. Il s'agissait d'allumer 127 444 bougies dans les rues du centre-ville et ensuite de se laisser emporter par l'émerveillement de la découverte de notre cité éclairée de la sorte.

Sur la base des canevas d'intention de l'artiste Muma, les groupes d'allumeurs ont fait preuve d'une belle créativité dans la pose des photophores. Lors de l'allumage, en maints endroits, des visiteurs fascinés par cette action, ont spontanément offert leur aide.

Les sites ainsi illuminés ont été admirés par plus de 40'000 visiteurs, venus pour certains de loin. Cet acte artistique est un exemple d'animation extraordinaire. Sans buvette, ni musique tonitruante, la ville, dans sa beauté brute, simplement rehaussée par un acte citoyen, a réussi à drainer des dizaines de milliers de personnes, venues pour une découverte, et qui sont reparties avec un souvenir lumineux et d'enchantement.



Illumination de la promenade du Crêt (Escaliers du Marché).

## Route de contournement de la Sallaz

La collecte de signatures du référendum contre la route de contournement de la Sallaz n'a pas permis d'atteindre le nombre de paraphes exigé, qui, pour la première fois dans la vie civique lausannoise, s'élevait à 10% des électeurs de la commune, soit plus de 8'000 (auparavant 5'000). Avec l'introduction du vote des étrangers sur le plan communal, le nombre d'électeurs s'est accru, mais le nombre de collecteurs de signatures, de surcroît en période de vacances, n'a pas suivi dans les mêmes proportions. L'exercice des droits civiques semble maintenant plus difficile.

Néanmoins, plus de 4'000 personnes ont manifesté leur désir que cet objet soit soumis à un scrutin populaire; et une majorité d'entre elles, sans doute, désapprouve cette construction.

## [www.suissetraffic.com](http://www.suissetraffic.com)

Un nouveau groupe-citoyen réfléchit et milite en faveur d'une meilleure qualité de vie en ville de Lausanne par la diminution des nuisances de trafic. Son mot d'ordre est «informer et critiquer, proposer et inciter».

Un récent dossier élaboré par ce groupe est consacré aux giratoires de la place de la Gare de Lausanne, qui met en évidence le caractère dangereux et peu judicieux des feux lumineux des passages piétons à l'ouest de la place. Il semblerait qu'un projet de suppression de cette signalisation est en cours d'étude dans les services municipaux. Après les longues études entreprises pour leur mise en place, on passe aux longues études pour leur suppression. Voilà comment Lausanne peut fièrement arborer son appellation de ville d'études.

## Conférence automnale

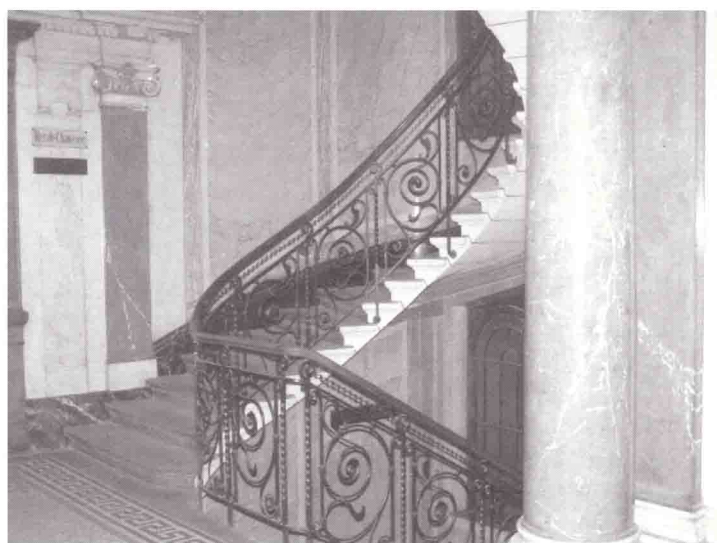
La conférence qui suivait traditionnellement l'assemblée générale aura lieu à l'avenir lors d'une manifestation spéciale, en automne. Nous avons dès lors le plaisir de vous convier

**mercredi 27 septembre à 20.00 heures, Maison de Quartier Sous-Gare, avenue Dapples 50**

à une conférence consacrée aux

*Décors et à l'architecture des cages d'escaliers de divers immeubles lausannois et de Suisse romande 1890-1915.*

Cette conférence sera une sorte de visite guidée au travers des études qui ont permis la publication de l'ouvrage *Escaliers* (cf. Patrimoine lausannois n° 42). Ce sera l'occasion de découvrir ce riche patrimoine, de rencontrer certains auteurs du livre, qui nous feront vivre de façon vivante et spontanée cet univers qui a inspiré même la littérature et le cinéma.



Détail de la cage d'escalier du bâtiment Grand-Chêne 8, oeuvre de F. Isoz.